



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1198

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2010 - Budget principal

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacques), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Séance publique du 11 janvier 2010

Délibération n° 2010-1198

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2010 - Budget principal**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la réunion du conseil de Communauté en date 17 décembre 2009, le projet de budget primitif pour 2010 du budget principal a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 1 694 518 848 €.

Compte tenu des incertitudes sur la stabilité des recettes fiscales, suite à la réforme de la taxe professionnelle, ce projet de budget est marqué par la volonté que les dépenses de fonctionnement n'évoluent pas plus vite en pourcentage que les recettes de la même section. Il maintient des investissements opérationnels à un niveau élevé, car la réalisation des projets du plan de mandat participe, en temps de crise financière, au soutien de l'économie.

En section de fonctionnement, ce projet de budget prend en compte :

- une faible évolution des recettes en provenance de l'Etat : 343,5 M€ au lieu de 341,5 M€ en 2009 en ce qui concerne le cumul de la dotation globale de fonctionnement et des allocations de compensation, soit une progression espérée de 0,5 % alors que l'inflation est estimée par le gouvernement, dans les documents de cadrage du projet de loi de finances, à un taux de 1,2 % pour 2010. La communauté urbaine ne percevrait donc que 2 M€ de plus qu'en 2009, après une perte de 0,7 M€ en 2009 et de 3,9 M€ déjà enregistrée en 2008,

- une évolution des dépenses de fonctionnement principalement liée à la prise de la compétence tourisme (4,317 M€ hors effets sur les attributions de compensation pour 0,389 M€ et les actions traditionnelles liées au tourisme d'affaire pour 0,392 M€) compensée en recette par la taxe de séjour (3,2 M€), au transfert de personnel de la ville de Lyon à la direction des relations internationales de la Communauté urbaine (+ 0,528 M€) et celui des personnels des garages de la direction de l'eau à la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) regroupant désormais l'entretien de l'ensemble des véhicules légers (+ 0,311 M€) et à la poursuite des financements des opérations de ZAC sous la forme de subventions (49,2 M€ en 2010 au lieu de 37,3 M€ en 2009).

Dans ce contexte, ce budget primitif propose néanmoins une évolution globale de 2,71 % des recettes réelles de fonctionnement, pour atteindre un montant total de 1 127,160 M€ (1 097,390 M€ pour 2009). Cette progression est attendue notamment sur les produits escomptés de la taxe professionnelle (+ 23,2 M€), soit + 4,3 % de budget primitif à budget primitif mais seulement + 1,5 % sur le réel encaissé en 2009, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+ 3 M€) et des produits de l'activité des directions limités à + 1,41 % (1,6 M€).

En dépenses réelles de fonctionnement, le budget primitif 2010 s'établit à 951,920 M€, soit + 2,36 % (929,990 M€ en 2009). Hors frais financiers, provisions pour risques et participations aux opérations d'aménagement, un maintien des dépenses d'entretien est proposé pour certains secteurs d'activités de la Communauté urbaine, les dépenses de la masse salariale étant arbitrées et maîtrisées à + 2,5 % à périmètre constant.

Ces efforts sur les recettes d'exploitation et sur les dépenses de fonctionnement des directions permettent une amélioration de l'autofinancement brut qui, avec 175,240 M€, évolue de 4,68 % (167,4 M€ en 2009).

L'épargne nette ressort à 84,844 M€, en progression de 13,7 % par rapport à 2009 (74,6 M€), en partie grâce à la réduction du remboursement du capital emprunté de 2,4 M€ (90,396 M€ en 2010 pour 92,814 M€ en 2009).

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 566,908 M€.

En 2010, il est prévu de consacrer, en mouvements réels, pour les crédits de paiement de l'investissement opérationnel, 429,716 M€ en dépenses et 54,716 M€ en recettes, soit une charge nette de 375 M€. C'est 50 M€ de plus en charge nette qu'en 2009 (324,724 M€).

Le besoin d'emprunt à long terme en 2010 se situerait à hauteur de 240,430 M€ (201,586 M€ en 2009) pour équilibrer le budget.

Le tableau n° 1, ci-dessous, présente la synthèse du budget primitif 2010.

Budget primitif 2010 - budget principal - synthèse (en M€) - tableau n° 1 -

Libellé	Budget primitif 2009	Budget primitif 2010	Evolution 2010/2009 (en %)
recettes réelles de fonctionnement	1 097,390	1 127,160	2,71
recettes d'ordre de fonctionnement	0,400	0,450	12,50
total recettes de fonctionnement	1 097,790	1 127,610	2,72
dépenses réelles de fonctionnement	929,990	951,920	2,36
dépenses d'ordre de fonctionnement	167,800	175,690	4,70
total dépenses de fonctionnement	1 097,790	1 127,610	2,72
autofinancement brut	167,400	175,240	4,68
remboursement capital	92,814	90,396	- 2,61
épargne nette	74,586	84,844	13,75
recettes réelles d'investissement	359,785	389,295	8,20
recettes d'ordre d'investissement	169,780	177,613	4,61
total recettes d'investissement	529,565	566,908	7,05
dépenses réelles d'investissement	527,185	564,535	7,08
dépenses d'ordre d'investissement	2,380	2,373	- 0,29
total dépenses d'investissement	529,565	566,908	7,05
total budget primitif	1 627,355	1 694,518	4,13

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 127 610 458 €.

Budget primitif 2010 - budget principal - section de fonctionnement (en M€) - tableau n° 2 -

Libellé	Budget primitif 2009	Budget primitif 2010	Évolution 2010/2009 (en %)
Recettes réelles de fonctionnement	1 097,390	1 127,160	2,71
atténuation de charges	3,552	3,585	0,93
<i>dont le remboursement de la part agents des titres restaurants</i>	<i>2,020</i>	<i>1,877</i>	<i>-7,08</i>
<i>remboursement ville de Lyon charges personnel agents relations internationales transférés à la Communauté urbaine</i>		<i>0,400</i>	<i>n.s</i>
produits des services, du domaine et ventes diverses	62,100	62,158	0,09
<i>recettes du péage du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL)</i>	<i>29,000</i>	<i>25,800</i>	<i>-11,03</i>
<i>dont vente d'énergie</i>	<i>7,016</i>	<i>7,172</i>	<i>2,22</i>
<i>dont ventes issues de la collecte sélective</i>	<i>3,974</i>	<i>2,345</i>	<i>- 40,99</i>
<i>dont réfections de tranchées</i>	<i>4,868</i>	<i>9,000</i>	<i>84,88</i>
<i>participation de LPA, ville de Lyon, Sytral aux charges du centre d'échanges de Lyon-Perrache</i>	<i>2,865</i>	<i>2,865</i>	<i>0,00</i>
<i>dont redevance EDF</i>	<i>2,400</i>	<i>2,400</i>	<i>0,00</i>
<i>dont redevance d'incinération des ordures ménagères</i>	<i>2,146</i>	<i>1,809</i>	<i>- 15,70</i>
<i>remboursements des charges de structure par les budgets annexes M49</i>	<i>1,694</i>	<i>1,748</i>	<i>3,19</i>
<i>dont ventes issues des déchèteries</i>	<i>1,305</i>	<i>0,552</i>	<i>- 57,70</i>
impôts et taxes	645,822	675,135	4,54
<i>dont fiscalité</i>	<i>531,300</i>	<i>554,496</i>	<i>4,37</i>
<i>dont attributions de compensations reçues (TPU)</i>	<i>10,700</i>	<i>10,688</i>	<i>- 0,11</i>
<i>dont taxe de séjour</i>		<i>3,197</i>	<i>n.s</i>
<i>dont TEOM</i>	<i>103,028</i>	<i>106,055</i>	<i>2,94</i>
dotations et participations	364,139	364,627	0,13
<i>dont DGF et compensations</i>	<i>341,500</i>	<i>343,500</i>	<i>0,59</i>
<i>dont excédents de ZAC</i>	<i>8,130</i>	<i>5,000</i>	<i>- 38,50</i>
<i>dont participations pour la collecte sélective</i>	<i>7,067</i>	<i>6,168</i>	<i>- 12,72</i>
<i>Opah et interventions dans l'habitat privé</i>	<i>1,050</i>	<i>0,870</i>	<i>- 17,14</i>
autres produits de gestion courante	19,767	21,260	7,55
<i>dont locations d'immeubles</i>	<i>12,314</i>	<i>13,790</i>	<i>11,99</i>
<i>dont redevances parcs de stationnement</i>	<i>4,998</i>	<i>4,969</i>	<i>- 0,58</i>
<i>dont redevance palais des congrès</i>	<i>1,720</i>	<i>1,681</i>	<i>- 2,27</i>
produits financiers	0,505	0,000	- 100,00
<i>boni de liquidation Sogely</i>	<i>0,505</i>		<i>- 100,00</i>
produits exceptionnels	1,505	0,395	- 73,75
<i>dont versement libérateur Sogely (dernier occupant du MIN de Perrache), à la liquidation, en échange d'une obligation de dépollution du site</i>	<i>1,150</i>		<i>- 100,00</i>
total des mouvements d'ordre	0,400	0,450	12,50
<i>amortissements des subventions reçues</i>	<i>0,400</i>	<i>0,450</i>	<i>12,50</i>
total recettes de fonctionnement	1 097,790	1 127,610	2,72

Dépenses réelles de fonctionnement	929,990	951,920	2,36
charges à caractère général	209,848	219,761	4,72
<i>dont nettoyage et déneigement</i>	28,100	31,824	13,25
<i>dont traitement et valorisation des matières</i>	28,169	26,627	- 5,47
<i>dont usines d'incinération des ordures ménagères</i>	27,277	24,618	- 9,75
<i>dont collecte ordures ménagères</i>	16,300	16,531	- 0,97
<i>dont gestion foncière et immobilière</i>	15,762	16,172	5,17
<i>dont voirie territoriale de proximité</i>	18,765	23,542	25,46
<i>dont gestion du BPNL (hors masse salariale)</i>	5,900	5,857	- 0,73
<i>dont gestion des tunnels</i>	3,098	3,250	4,91
<i>dont habitat</i>	4,018	4,125	2,66
charges de personnel et frais assimilés	177,483	182,700	2,94
(y compris masse salariale du BPNL : 3,4 M€ en 2009 ; 3,5 M€ en 2010)			
<i>dont personnel transféré</i>		0,557	n.s
atténuation de produits	228,413	229,011	0,26
<i>attributions de compensations TPU</i>	211,500	211,844	0,16
<i>dotation de solidarité communautaire</i>	16,913	17,167	1,50
autres charges de gestion courante	214,194	219,217	2,35
<i>dont Sytral</i>	122,579	122,013	- 0,46
<i>dont SDIS</i>	27,214	27,395	0,67
<i>dont contribution au titre des eaux pluviales</i>	14,000	14,000	0,00
<i>dont subventions économiques (y compris Aderly et compétence tourisme)</i>	11,608	14,721	28,77
<i>dont reversement recettes BPNL au Département</i>	8,075	5,747	- 28,83
<i>dont offices communautaires d'HLM</i>	3,850	4,557	18,36
<i>dont biennale de la danse et clubs sportifs</i>	3,129	3,597	14,96
<i>dont festival du cinéma</i>		1,000	n.s
frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,774	0,792	2,33
charges financières	51,591	44,446	- 13,85
<i>dont intérêts de la dette</i>	49,274	40,349	-18,11
<i>dont ICNE</i>	0,337	2,335	592,88
charges exceptionnelles	41,199	54,243	31,66
<i>dont déficits de ZAC (y compris versement au Baourd)</i>	37,308	49,171	31,80
<i>dont indemnité exceptionnelle SDIS</i>		2,941	
dotations aux provisions	5,000	0,500	- 90,00
dépenses imprévues	1,488	1,250	- 15,99
total des mouvements d'ordre	167,800	175,690	4,70
<i>amortissements-provisions</i>	57,280	59,252	3,44
<i>annuités charges étalées</i>	0,090	0,090	0,00
<i>virement à la section d'investissement</i>	110,430	116,348	5,36
total dépenses de fonctionnement	1 097,790	1 127,610	2,72

1) - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles sont principalement constituées de la taxe professionnelle, des dotations de l'Etat et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les autres produits de la Communauté urbaine représentent 9,91 % des ressources de fonctionnement.

a) - La taxe professionnelle

Suite à la suppression de la taxe professionnelle, les entreprises s'acquitteront, dès 2010, des nouvelles taxes mises en place, en l'état du projet de loi connu à la date de rédaction de la présente délibération : contribution foncière des entreprises (CFE), imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

En revanche, 2010 sera une année de transition pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui percevront une compensation relais, dans l'attente de la mise en place, en 2011, des ressources de substitution à la taxe professionnelle.

Ainsi, la recette à encaisser au titre de cette compensation relais serait de 554,496 M€, à partir d'une hypothèse de progression des bases de taxe professionnelle de 1,5 %.

b) - Les attributions de compensation

Les attributions de compensation reçues de certaines communes ou versées à d'autres ont pour vocation d'assurer la neutralité du passage en taxe professionnelle unique à compter de 2002. Depuis cette date, les montants calculés ont subi des ajustements liés à la prise en compte de rôles supplémentaires. Le montant des attributions reçues par la Communauté urbaine serait stabilisé à hauteur de 10,700 M€.

Le remboursement d'une partie du prélèvement au titre de la loi SRU, aux communes accusant un déficit de logements sociaux sur leur territoire, atteindrait 0,700 M€ en 2010 (0,794 M€ au budget primitif 2009).

c) - La dotation globale de fonctionnement

Le produit attendu de la dotation globale de fonctionnement s'élèverait à 329,400 M€, soit 1,100 M€ de plus qu'en 2009. Elle comporte trois éléments :

- la dotation d'intercommunalité resterait inchangée avec 96,600 M€ prévus pour 2010 contre 96,400 M€ en 2009,
- la dotation de compensation n'évoluerait que de 0,4 % avec 232,800 M€ (231,900 M€ au budget primitif 2009),
- la dotation "permanents syndicaux", pour 0,075 M€ (0,090 M€ en 2009).

d) - Les allocations compensatrices fiscales

Les différentes allocations compensatrices de taxe professionnelle passeraient de 13,200 M€ en 2009 à 14,100 M€ en 2010, soit une hausse de 6,82 %.

e) - La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

En 2005, le conseil de Communauté a été amené à voter, pour la première fois, les taux de cette taxe assise sur la taxe foncière des propriétés bâties.

Pour 2010, le produit de la TEOM pourrait suivre la progression naturelle des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties, estimées à + 1,8 % pour passer de 103,028 M€ à 106,055 M€, sans variation de la pression fiscale. Une éventuelle revalorisation forfaitaire des bases prévue par la loi de finances ferait évoluer favorablement la recette attendue.

f) - Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes, hors la taxe professionnelle, les dotations de l'Etat et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sont estimées à 111,722 M€ (110,068 M€ en 2009) et représentent 9,91 % des recettes réelles de fonctionnement (contre 10,03 % en 2009). Elles sont issues des différents secteurs d'activités de la Communauté urbaine et connaissent des évolutions en 2010.

Ainsi, les recettes liées à la reprise des matériaux issus de la collecte diminuent suite à l'effondrement des cours des matières premières recyclées. Le manque à gagner constaté est d'environ 3,6 M€.

Par ailleurs, les recettes de péage du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) enregistrent une baisse de 3,2 M€, notamment suite à l'interdiction pour les poids-lourds de plus de 19 tonnes d'emprunter ce tronçon.

Les comptes-rendus financiers fournis par les aménageurs publics, dans le cadre d'opérations d'urbanisme réalisées par concession publique d'aménagement, font apparaître des excédents de clôture de zones d'aménagement concerté (ZAC) estimés à 5 M€ (contre 8,130 M€ en 2009). La chute des prix de l'immobilier, combinée à l'approche de la fin de clôture de ces ZAC, expliquent cette diminution de 3 M€.

La part des dépenses consacrées aux réfections de tranchées étant en hausse, le produit des refacturations de ces travaux à des tiers l'est également et passe de 4,868 M€ en 2009 à 9,000 M€ en 2010.

Une nouvelle recette de 3,2 M€ est inscrite en 2010, au titre de la taxe de séjour, qui sera perçue sur l'ensemble du territoire, suite au transfert de la compétence tourisme à la Communauté urbaine.

Enfin, les baux à signer avec les opérateurs de logements sociaux permettent d'inscrire 9 M€ en 2010 contre 8,200 M€ en 2009.

2) - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles pourraient progresser de 2,36 % et atteindre 951,920 M€.

Pour le budget principal, l'objectif de conserver un bon niveau d'autofinancement reste majeur même si une politique forte d'investissement induit des coûts d'entretien et d'exploitation supplémentaires difficiles à absorber dans un contexte de contrainte des budgets de fonctionnement.

a) - Les atténuations de produits

Les attributions de compensation versées à certaines communes ou reçues d'autres ont pour vocation d'assurer la neutralité du passage en taxe professionnelle unique à compter de 2002.

Ainsi, les attributions de compensation reversées aux communes atteindraient 211,844 M€ en 2010 (211,500 M€ en 2009).

La dotation de solidarité communautaire pourrait représenter, quant à elle, 17,167 M€ (16,913 M€ en 2009), soit une progression de 1,50 %.

b) - Les subventions du budget principal

Les subventions permettent à la Communauté urbaine de soutenir des actions conduites par des partenaires privés ou publics, pour favoriser les politiques stratégiques communautaires dans les domaines du transport, de l'économie, de l'emploi, de l'habitat, de l'écologie, de l'aménagement des espaces publics ou du tourisme.

Les subventions de fonctionnement représenteraient près de 28 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2010, avec un peu plus de 265,116 M€, soit + 14,854 M€ par rapport à 2009. D'autres facteurs que l'évolution naturelle liée aux révisions annuelles des participations obligatoires expliquent cette hausse. C'est ainsi que 11,485 M€ seront affectés aux participations versées au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et 4,420 M€ en faveur du tourisme.

Les principales subventions concerneraient en 2010 :

- le montant des participations obligatoires à verser au Sytral et au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), dont les 149,405 M€ correspondent à 56,35 % des participations communautaires,
- les opérations d'aménagement, pour lesquelles 49,171 M€ pourraient être versés aux bilans des ZAC (37,308 M€ en 2009), notamment pour la ZAC du parc de Gerland à Lyon 7° (5 M€) ; le GPV de la Grappinière à Vaulx en Velin (3 M€), le GPV Armstrong à Vénissieux (2,685 M€), la ZAC de la Saulaie à Oullins (0,800 M€),
- la participation du budget principal au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales qui est maintenue à 14 M€,

- les subventions de soutien à l'économie, la participation à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly), à l'Office du tourisme et au Bureau des congrès, qui atteindraient près de 14,721 M€ pour 11,432 M€ en 2009. La comparaison entre ces deux montants doit tenir compte de la prise de compétence tourisme (4,420 M€, dont 0,392 M€ pour les actions classiques menées en direction du tourisme d'affaires),

- le soutien aux organismes de logement social (4,901 M€), à la politique de la ville et au renouvellement urbain (3,809 M€),

- les subventions affectées à la biennale de la danse et au festival du cinéma (3,863 M€),

- le reversement au conseil général du Rhône de la moitié de la charge nette des recettes du BPNL, estimé à 5,747 M€ contre 8,075 M€ en 2009, compte tenu notamment de la baisse de fréquentation constatée.

c) - La masse salariale

Les charges de personnel et frais assimilés représentent moins de 20 % du total des dépenses réelles de fonctionnement, avec 182,700 M€ en 2010 contre 177,483 M€ en 2009. Elles intègrent les ressources humaines de la régie intéressée du BPNL pour 3,5 M€.

A périmètre constant, hors effectifs supplémentaires liés à la mutualisation des services des relations internationales, à la nouvelle compétence tourisme et au transfert de 8 agents de la direction de l'eau, ces dépenses progresseraient de 2,5 %, pour l'effectif moyen payé au 30 septembre 2009 de 4 656 agents.

Chaque centre de responsabilité gère ses effectifs en fonction de l'enveloppe qui lui est allouée pour l'année 2010. Cependant, une "réserve fédérale" de masse salariale est constituée à hauteur de 4,4 M€, pour faire face aux imprévus et pour financer les mesures sociales qui pourraient intervenir dans le cadre du dialogue social entamé avec les organisations syndicales.

La prévision de dépense 2010 a été calculée à partir d'un glissement vieillesse technicité (GVT) limité à + 1,056 %, d'une augmentation de la valeur du point égale à + 0,33 % en masse sur l'année, de l'apport d'effectifs supplémentaires, notamment par transfert de la ville de Lyon et d'un objectif de taux de vacance d'emploi limité à 3 %.

d) - Les intérêts de la dette

Pour 2010, les intérêts de la dette s'élèveraient à 44,445 M€ contre 51,591 M€ en 2009, soit une baisse de 13,85 %. C'est la conséquence de l'évolution des marchés financiers, l'ensemble des taux et des marges bancaires ayant connu une baisse en 2009, qui se répercute sur l'annuité 2010.

e) - Les provisions pour risques

Une provision pour risques d'un montant de 0,500 M€ est inscrite dans le cadre d'un litige sur les coûts supplémentaires de la construction d'un parc de stationnement à Gerland (5 M€ de provisions pour risques en 2009).

f) - Les autres dépenses directes de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement progressent de 10,186 M€ en 2010 (+ 4,54 %), avec une prévision de 230,148 M€ contre 217,241 M€ en 2009, soit environ 24,17 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement.

Deux facteurs principaux expliquent cette hausse :

- d'une part, une inscription complémentaire de 4,171 M€ destinée à faire face à l'accroissement des réfections de tranchées demandées par les tiers, compensée par la recette de refacturation de ces travaux pour le même montant,

- d'autre part, l'indemnité exceptionnelle de 2,941 M€ à verser au SDIS jusqu'en 2015, avec un solde de 2,453 M€ en 2016, suite à l'accord en cours de négociation en vue d'un règlement définitif du contentieux lié aux avantages acquis par les sapeurs-pompiers, avant leur transfert au SDIS.

* La propreté

Le secteur du nettoyage enregistrerait une hausse de 1,9 M€ en 2010 (27,940 M€ au lieu de 26,052 M€ en 2009) pour tenir compte des nouveaux espaces à gérer, notamment ceux apportés par les grandes opérations d'aménagement de la Communauté urbaine (Carré de soie à Vaulx en Velin, Confluence à Lyon 2°, Sergent Blandan à Lyon 3°, etc.). L'enjeu en 2010, consistera à poursuivre la politique de maîtrise des coûts, tout en intégrant les nouveaux périmètres. Le recours pertinent à l'entreprise, engagée sur des résultats à atteindre et pas seulement sur les moyens mis en œuvre, associé aux gains de productivité générés par la mécanisation des prestations en régie, permettrait de maintenir un bon niveau de service.

La prestation de collecte des ordures ménagères enregistrerait une légère diminution en 2010 avec 16,343 M€ (16,505 M€ en 2009). Celle-ci est due, en partie, à la baisse de l'entretien des silos, au regard de la campagne de renouvellement conduite en investissement et au maintien en 2010 des mêmes tonnages d'ordures ménagères à collecter qu'en 2009.

La fin de l'emprunt en crédit-bail de l'usine Lyon-nord en juin 2009 permet de diminuer la prévision des crédits affectés au traitement et à la valorisation énergétique des ordures ménagères de 9,75 % et ce, malgré l'augmentation substantielle par l'Etat des taux de la taxe générale sur les activités polluantes (+ 1,100 M€). Le budget passerait ainsi de 27,277 M€ en 2009 à 24,618 M€ en 2010.

Les crédits dédiés au traitement et à la valorisation des matières seraient en baisse de 5,47 % avec une inscription de 26,627 M€ pour 2010, en raison d'une baisse des crédits dédiés aux centres de tri et exploitation des centres d'enfouissement technique.

* La voirie

Pour ce secteur d'activité, les besoins sont évalués hors subventions à 44,627 M€ pour 2010 en dépenses directes contre 38,593 M€ en 2009 (hors masse salariale du personnel de la régie du BPNL), soit une hausse de 15,63 %. Considérant que ce budget supporte l'augmentation de plusieurs secteurs d'activité, à savoir principalement les réfections de tranchées évoquées ci-dessus (4,171 M€), la gestion des tunnels, l'entretien des arbres d'alignement et les actions de proximité.

Les dépenses d'entretien relatives aux ouvrages d'art (tunnels sous la Croix-Rousse et Fourvière, trémies nord et sud Part-Dieu) augmenteraient avec une prévision de 3,250 M€ en 2010 (3,098 M€ en 2009). La hausse s'inscrit dans une démarche de maintenance préventive afin de minimiser les fermetures non programmées des tunnels et donc la gêne des usagers.

Les arbres du patrimoine communautaire sont en augmentation constante (près de 75 000 sujets en 2009), une dotation à hauteur de 3,200 M€ est prévue en 2010 pour leur entretien (2,900 M€ en 2009).

Les actions de voirie de proximité enregistrent une hausse de 4,35 % (14,541 M€ en 2010 contre 13,936 M€ en 2009, favorisant ainsi l'entretien du patrimoine pour éviter l'aggravation des dégradations.

Hors subventions et frais de personnel, la prévision pour la gestion du BPNL reste à un montant à peu près équivalent à l'an dernier avec une prévision de 5,857 M€ pour 2010 contre 5,900 M€ en 2009, du fait principalement des dispositions financières du contrat de délégation de service public, en régie intéressée depuis janvier 2006. Ainsi, 2,175 M€ sont prévus au titre de la rémunération du délégataire et reste inchangée pour 2010. La rémunération du délégataire est notamment liée aux recherches d'économie qu'il engage sur l'exploitation et la maintenance courante de l'ouvrage.

* Le développement urbain

Ce domaine d'intervention représenterait, en dépenses directes hors subventions, 12,110 M€ en 2010 contre 12,025 M€ en 2009.

Ce budget de fonctionnement permettrait notamment de poursuivre les opérations en faveur de la politique de la ville (1,765 M€), les interventions en faveur de l'habitat privé (1,700 M€), les études de l'observatoire du logement (0,810 M€) et les actions des missions territoriales (0,705 M€). Il prend en compte la montée en puissance du plan climat (+ 0,255 M€) et le plan fleuves (+ 0,180 M€) mais aussi l'augmentation liée aux nouveaux projets nature ainsi que le grand projet Rives de Saône.

Enfin, le coût de gestion des aires d'accueil des gens du voyage est en augmentation et nécessiterait l'inscription de 1,300 M€ en dépenses directes, financées partiellement par la redevance des usagers (0,180 M€).

* L'action économique

L'action foncière, qui représente le levier structurel de l'action économique, connaîtrait une augmentation des dépenses de 0,795 M€ en 2010 : 16,172 M€ sont ainsi prévus pour la gestion du patrimoine foncier et immobilier contre 15,377 M€.

Les dépenses de communication opérationnelle passent de 0,750 M€ à 1,050 M€ pour tenir compte notamment de l'organisation de la seconde édition du forum Libération (0,400 M€).

Des actions nouvelles liées à la compétence tourisme sont prévues à hauteur de 0,368 M€ au budget primitif 2010, en plus de 0,392 M€ inscrit au profit du tourisme d'affaires.

La perception de recettes suite à la signature des baux emphytéotiques pour le logement social serait de + 1,000 M€, l'encaissement de loyers du domaine privé est évalué à 13,790 M€ et l'inscription de la recette de la taxe de séjour relative à la compétence tourisme serait de 3,197 M€.

* La logistique et bâtiments

Le budget de fonctionnement consacré aux moyens logistiques et à la gestion des bâtiments s'élèvera en 2010 à 15,128 M€ (14,530 M€ en 2009), soit 2,20 % des dépenses directes de fonctionnement.

Ce domaine d'activité en légère hausse concerne, entre autres, la location de véhicules propres (0,100 M€), le gardiennage de 5 aires d'accueil des gens du voyage (0,120 M€ par aire), le déménagement et le remplacement de la moquette à l'hôtel de Communauté (0,700 M€), l'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique et financier pour instruire le dossier de l'extension du périmètre chauffage urbain (0,100 M€). De plus, le transfert des véhicules légers de la direction de l'eau à la DLB implique une inscription au budget primitif 2010 de 0,230 M€, refacturé au budget annexe de l'assainissement pour le montant hors taxes.

La section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 566 908 390 €, les crédits de paiement opérationnels mobilisent 76 % des inscriptions totales de dépenses (431,639 M€) et 10 % des prévisions de recettes (56,639 M€).

La Communauté urbaine gère les projets d'investissement en autorisations de programme individualisées et en crédits de paiement non ventilés par opérations au stade de la prévision dans le budget primitif.

Par rapport séparé, le Conseil se prononce sur le niveau des autorisations de programme globales à affecter en 2010.

Le montant des crédits de paiement à inscrire dans le budget primitif pour l'investissement opérationnel correspond à la somme des besoins de paiement 2010, des opérations ayant reçu un financement par autorisations de programme en cours ainsi que ceux des investissements récurrents programmés annuellement.

Cette enveloppe budgétaire s'établit à 375 M€ en charge nette pour 2010, en hausse de 15,5 % par rapport à 2009 (324,724 M€). Les propositions budgétaires sont présentées par chapitres budgétaires et comptes dédiés, sans référence aux opérations de la programmation pluriannuelle.

La part des dépenses opérationnelles représente 431,639 M€ (387,562 M€ au budget primitif 2009) dont 85,926 M€ pour le versement programmé de subventions d'équipement. Les recettes opérationnelles sont estimées à 56,639 M€, soit 6,2 M€ de recettes réelles en moins par rapport au budget primitif précédent. Les recettes attendues pour les mandats fonciers ou de travaux confiés à la Communauté urbaine ainsi que les comptes d'avances à régulariser sont proposés en recul respectivement de 4,3 M€ et de 4,2 M€ par rapport au budget primitif 2009. A l'inverse, les subventions d'équipement à recevoir progresseraient de 2,4 M€ en 2010.

Les prévisions pour la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) comptabilisent :

- des mouvements réels pour 429,716 M€ en dépenses et 54,716 M€ en recettes,

- des mouvements pour ordre équilibrés pour 1,923 M€. Ils retracent, d'une part pour 1,800 M€ la valeur des actifs qui seraient remis à titre gratuit à la Communauté urbaine dans l'année, à l'occasion de transactions foncières et, d'autre part pour 0,123 M€ la TVA à récupérer sur les dépenses liées à des activités en délégation de service public (DSP).

Les autres inscriptions du budget 2010 constituent les mouvements financiers comprenant surtout les ressources propres de la collectivité, le remboursement du capital de la dette, les subventions d'équipement pour les budgets annexes de l'assainissement et du restaurant, le prélèvement à la section de fonctionnement ainsi que certaines écritures pour ordre. Elles représentent la somme totale de 135,270 M€ en dépenses et de 510,270 M€ en recettes.

Budget primitif 2010 - budget principal - section d'investissement - (en M€) - tableau n° 3 -

Libellé	Budget primitif 2009	Budget primitif 2010	Évolution 2010/2009 (en %)
Recettes réelles d'investissement	359,785	389,295	8,20
dont emprunt court terme de clôture	35,000	35,000	0,00
dont emprunt long terme	201,586	240,430	19,27
dont recettes opérationnelles	60,858	54,716	- 10,09
dont cessions foncières	8,060	10,000	24,07
dont autres recettes d'investissement	54,281	49,149	- 9,45
total des mouvements d'ordre	169,780	177,613	4,61
dont mouvements intersections	167,800	175,690	4,70
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	<i>110,430</i>	<i>116,348</i>	<i>5,36</i>
dont mouvements à l'intérieur de la section - invest. opérationnel	1,980	1,923	- 2,88
total recettes d'investissement	529,565	566,908	7,05
Dépenses réelles d'investissement	527,185	564,535	7,08
remboursement capital dette	92,814	90,396	- 2,61
remboursement dette court terme	35,000	35,000	0,00
investissements opérationnels	385,582	429,716	11,45
<i>dont subventions d'équipement</i>	<i>77,345</i>	<i>85,926</i>	<i>11,09</i>
autres dépenses d'investissement	13,789	9,423	- 31,66
<i>dont subventions d'équipement hors PPI (budgets annexes)</i>	<i>4,802</i>	<i>6,390</i>	<i>33,07</i>
total des mouvements d'ordre	2,380	2,373	- 0,29
dont mouvements intersections	0,400	0,450	12,50
dont mouvements à l'intérieur de la section - invest. opérationnel	1,980	1,923	- 2,88
total dépenses d'investissement	529,565	566,908	7,05

1) - Les inscriptions opérationnelles

En 2009, la Communauté urbaine s'est engagée dans la réalisation de son plan de mandat qu'elle a renforcée avec le lancement de nouvelles opérations d'investissement au titre du plan de relance pour le soutien à l'activité économique.

L'effort communautaire en matière d'investissement est confirmé avec ces propositions d'inscription en hausse par rapport à 2009 (+ 50,3 M€ en charge nette). Les paiements devraient traduire également l'avancement opérationnel des projets engagés cette deuxième année du mandat.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23 hors comptes d'avances 238) sont portées à 312 M€ contre 284 M€ en 2009.

Egalement en progression, les immobilisations financières avec 4,160 M€ contre 0,430 M€ en 2009, retracent, en créance, le produit de ventes foncières déjà consenties en paiement échelonné.

La mobilisation des crédits d'investissement, pour le versement de subventions d'équipement dans le cadre de la PPI, augmente régulièrement depuis 2006 : 40,710 M€ la première année, 50 M€ en 2007, 64,300 M€ en 2008, 77,345 M€ en 2009, elles sont programmées à hauteur de 85,926 M€ pour 2010.

Ces subventions d'équipement mobilisent 18 % des dépenses réelles de la programmation. Cette prévision doit couvrir les engagements pris par la Communauté urbaine auprès des organismes publics pour 52,385 M€ et auprès des personnes de droit privé pour 26,541 M€. On notera parmi les plus significatives :

- la délégation de l'aide à la pierre de 29,600 M€ à destination des établissements publics locaux et de 4,266 M€ pour les bénéficiaires privés,
- une inscription globale de 22,953 M€ pour financer les ouvrages de réseau ferré de France (RFF) et de la SNCF dans le cadre de l'extension du centre de maintenance TGV Lyon-Guillotière (12 M€), de la halte ferroviaire Jean Macé à Lyon 7° (1,910 M€), de la modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais et de la rive droite du Rhône entre Perrache et Givors (projet Real), pour la gare de la Part-Dieu à Lyon 3° (8,423 M€) et enfin, pour le traitement des lignes et ouvrages d'art dans la ZAC Confluence (0,619 M€),
- le versement de 2,250 M€ à l'Etat pour l'aménagement de l'échangeur du Tronchon sur les communes de Dardilly et de Limonest,
- le soutien aux opérations de relogement des familles des gens du voyage sédentarisées, soit une subvention aux Communes de 1 M€,
- le reversement pour 0,902 M€ des participations européenne et régionale reçues, aux partenaires de l'opération Lyon Confluence - projet Concerto. Cette dépense est couverte par l'inscription des recettes pour le même montant,
- 1,350 M€ à verser pour les parcs de stationnement en particulier pour les parkings des Archives à Lyon 2° (0,850 M€) et Morand (0,500 M€),
- le surcoût qualitatif des ouvrages réalisés pour la ligne T4 du tramway (Lyon 3° Part-Dieu-Vénissieux-Minguettes) pris en charge pour 0,320 M€,
- 4,779 M€ pour les actions engagées ou à venir pour les pôles d'excellence et les actions de marketing territorial,
- une somme de 7 M€ est également destinée à assurer les versements supplémentaires, objets d'une contractualisation dans l'année.

Les dépenses opérationnelles qui traduisent un enrichissement du patrimoine de la Communauté urbaine s'établissent à 311,872 M€. Sur ce poste également, les propositions évoluent de 11 % par rapport au budget primitif 2009 (280,073 M€). Il s'agit des crédits pour des études pré-opérationnelles, des frais d'insertion, de l'achat de logiciels (13,874 M€), des acquisitions de biens meubles et immeubles (123,311 M€) et la programmation de travaux (174,687 M€ hors comptes d'avances).

En 2010, les études spécifiques engagées pour la révision du plan local d'urbanisme pourront constituer une dépense de 0,215 M€. Les moyens informatiques mis à la disposition des services, tant pour le développement ou l'achat de logiciels que pour le renouvellement du matériel, mobiliseraient 3,915 M€.

Des inscriptions ouvertes en partie pour le paiement des immobilisations corporelles (chapitre 21 pour 123,311 M€) financeraient l'action communautaire dans le domaine du logement social (36,542 M€) à un niveau légèrement en baisse (38,450 M€). Les tènements acquis pour des opérations d'urbanisme en cours (14,1 M€) et les achats futurs pour les projets à venir (17 M€) seront également payés sur cette enveloppe. *A contrario*, les ventes foncières consenties par la Communauté urbaine pourraient générer une recette globale de 10 M€, prévision inscrite à la section d'investissement, en mouvements financiers, au chapitre d'investissement 024 : produit des cessions.

Les paiements pour les prestations de travaux sont évalués à 174 M€ (151 M€ en 2009). Les programmes annuels de la voirie de proximité et pour le fonds d'initiative communal consommeront cette enveloppe, de même que les interventions sur les ouvrages d'art ainsi que les premiers paiements de rénovation et de sécurisation des tunnels ou la maintenance des autres équipements (ponts, passerelles, trémies et murs de soutènements) (27,10 M€).

La Communauté urbaine réalise des travaux et des équipements pour lutter contre les inondations : elle intervient sur les bassins de rétention, les ruisseaux, les réseaux des galeries souterraines disséminées sur le territoire communautaire. Le crédit de paiement pour le programme annuel des aménagements hydrauliques est proposé à 0,924 M€. Les interventions sur les galeries drainantes pourraient faire l'objet de paiements à hauteur de 1,800 M€. 1,539 M€ seraient consacrés au réaménagement des bassins dont les ouvrages de Dardilly la Beffe et Vaulx en Velin la Rize.

Le nombre des mandats de travaux confiés par la Communauté urbaine et prévoyant le versement d'avances de trésorerie est limité. La prévision correspondant aux appels de fonds est stabilisée à 6,470 M€. Elle comprend la somme de 3,870 M€ à remettre à la société Openly pour continuer les actions de gros entretien et de renouvellement des installations du périphérique nord, objet d'une délégation de service public depuis 2006. Par contre, l'estimation du versement des avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics est légèrement en hausse : l'inscription correspondante est proposée pour 2,700 M€. La régularisation de l'ensemble de ces écritures, enregistrées sur le compte 238, donne lieu simultanément à l'ouverture d'une prévision de recette de 5,160 M€.

La Communauté urbaine est régulièrement sollicitée par des tiers, principalement les Communes, pour engager des dépenses pour la réalisation d'équipements ou l'acquisition de biens dans le cadre de mandats qui lui sont confiés. En 2010, ces dépenses sont évaluées à 18,359 M€. Pour ces mêmes opérations, la prévision totale de recettes est inférieure de 2,01 M€, soit une inscription de 16,346 M€. Cette activité représente 4,2 % du budget opérationnel de dépenses en mouvements réels. 12 M€ concerneraient des opérations foncières, financées par avances pour le même montant ; le solde consacre des interventions communautaires dans les domaines de la politique de la ville, l'aménagement des espaces publics, le contrat de projet Etat-Région, le développement économique, l'urbanisme.

Les immobilisations financières figurant pour les opérations de la PPI retracent au chapitre 16 les dépôts à rembourser pour des locations consenties (0,100 M€). Une somme équivalente est prévue au chapitre 27 pour régler les cautions et leurs revalorisations éventuelles lors de la prise de location par la Communauté urbaine (0,128 M€).

4,159 M€ de créances à constater dans les comptes de la Communauté sont également identifiés pour les cessions foncières décidées en paiement fractionné, aux bénéficiaires des acheteurs, somme qui trouvera en exécution sa contrepartie en fonctionnement au compte 775 : produit de cessions.

Les inscriptions de recettes opérationnelles sont proposées à 56,639 M€, dont 54,716 M€ en mouvements réels.

Hormis les 5,160 M€ pour la régularisation des avances versées dans le cadre de mandats de travaux ou de marchés et les recettes attendues de tiers pour des travaux ou des acquisitions effectués pour leur compte (16,346 M€), ces inscriptions identifient principalement :

- les subventions d'équipement reçues des partenaires publics de la Communauté urbaine ou de tiers privés (28,148 M€),
- les encaissements des annuités de tiers pour cessions foncières consenties en paiement échelonné, soit 4,940 M€,
- le produit de la TVA attendu au titre du transfert de droit, pour les investissements réalisés et mis à disposition d'un délégataire, soit 0,123 M€. Cela concerne des travaux d'aménagement dans les cimetières communautaires ;

. en mouvement pour ordre :

- le produit de la TVA à récupérer sur les travaux et biens achetés pour une activité objet d'une DSP (0,123 M€),
- la contrepartie des écritures de dépenses pour la valorisation dans le patrimoine de la collectivité des actifs remis à titre gratuit (1,8 M€).

Pour 2010, le niveau d'inscription des subventions d'équipement à recevoir enregistre une augmentation de 2,420 M€ (25,731 M€ en 2009) : les participations attendues de l'Etat ou des établissements publics nationaux (18,183 M€) progressent en 2010 du fait de l'importance des concours financiers contractualisés pour le programme des aides à la pierre : 17,333 M€ pourraient être encaissés ; en 2009, la prévision s'élevait à 14,760 M€.

La contribution du Sytral est légèrement en hausse avec une prévision proposée à 5,434 M€ contre 4,190 M€ en 2009. Ces fonds financent le programme des petits aménagements de voirie (PAV).

Les recettes à venir de tiers pour la construction d'entrées charretières sont estimées à 0,800 M€ supérieures au budget primitif 2009 de 0,200 M€.

2) - Les opérations financières

En recettes, avec 510,270 M€, les opérations financières représentent 90 % des inscriptions proposées pour la section d'investissement. 334,580 M€ sont des mouvements réels, dont 275,400 M€ constitueraient le programme d'emprunts pour couvrir les dépenses de la programmation.

Depuis la mise en œuvre de la réforme de la nomenclature M 14, au 1er janvier 2006, les recettes de cessions d'immobilisations sont inscrites en section d'investissement au moment du budget primitif sur le chapitre spécifique 024. Ce chapitre ne fait l'objet d'aucune exécution au cours de l'exercice comptable ; seule la prévision est mise à jour au fur et à mesure des cessions dont les mouvements réels sont repris en section de fonctionnement au moment du compte administratif. Les ventes de foncier pourraient générer une recette de 10 M€, la collectivité poursuivant ainsi la politique de déstockage des biens immeubles engagée en 2005.

Le produit des amendes de police est proposé à 16,500 M€ comme en 2009.

Compte tenu du ralentissement confirmé des demandes de permis de construire, la taxe locale d'équipement est diminuée par rapport à 2009 de 1,706 M€ : l'inscription est portée à 11,024 M€, le reversement aux Communes serait de 2,233 M€, ce montant est calculé sur la base des paiements à effectuer pour la période du second semestre 2009 et du premier semestre 2010.

Les dépenses 2009 éligibles au fonds de compensation de la TVA ont été estimées à un montant de 138,5 M€. La recette attendue en 2010 s'établirait à 21,5 M€.

En 2010, le volume de l'emprunt long terme nécessaire à l'équilibre du budget est estimé à 240,400 M€ complété de 35 M€ de prêt court terme.

Les écritures financières pour ordre en recettes sont proposées à 175,690 M€. Elles comptabilisent :

- au chapitre globalisé 040 : "opérations d'ordre de transfert entre sections", les annuités 2009 pour l'amortissement des indemnités versées dans le cadre de la renégociation d'emprunts, montant reconduit pour 0,090 M€ et l'étalement des frais d'études, d'insertion, des logiciels, des biens meubles et immeubles productifs de revenus, des fonds de concours et des subventions d'équipement versés antérieurement à 2008 et dont l'amortissement est repris depuis le 1er janvier 2008 sur les comptes 28 et 68 : amortissements des immobilisations, soit une inscription de 59,252 M€,

- le prélèvement de la section de fonctionnement de 116,348 M€ qui progresse de 5,36 % par rapport à 2009 (110,430 M€).

En dépenses, les mouvements financiers s'établissent à 135,270 M€. 134,820 M€ sont des écritures réelles. Elles couvrent le remboursement du capital de la dette à long et court terme pour 125,395 M€, soit une légère baisse de 2,61 % par rapport à l'inscription 2009 (127,814 M€).

Sont également comptabilisées les subventions d'équipement du budget principal aux budgets annexes du restaurant (1,890 M€) et de l'assainissement (4,500 M€). La ligne de sûreté budgétaire réserve 0,501 M€ de provision pour des dépenses imprévues.

En mouvements pour ordre, l'étalement des subventions d'équipement reçues pour des biens communautaires eux-mêmes amortissables constitue une dépense de 0,450 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2010 du budget principal arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 1 694 518 848 €.

2° - Confirme que :

a) - le budget principal est voté, conformément à la nomenclature comptable M 14 par nature et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des mouvements d'ordre, qui sont des chapitres globalisés et des chapitres particuliers que sont les frais de fonctionnement des groupes d'élus et les comptes de tiers,

b) - la taxe sur les ordures ménagères est due par tous les redevables assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui sont temporairement exonérés.

3° - Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable du Trésor public dans leur montant au niveau du chapitre dans l'une et l'autre des deux sections.

4° - Décide :

a) - de la mise en recouvrement pour 2010 :

- d'un produit de 554 496 000 € au titre de la fiscalité directe locale, sous réserve de la fixation des taux, par délibération de l'assemblée, après que les bases soient notifiées,
- d'un produit de 106 055 000 € au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sous réserve de la fixation des taux, par délibération de l'assemblée, après que les bases aient été notifiées ;

b) - que les indemnités de fonction des membres du conseil de Communauté seront fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; les modifications qui surviendraient en 2010 dans cet indice seraient de plein droit applicables à ces indemnités.

5° - Fixe à 14 000 000 € la contribution prévisionnelle du budget principal au titre des eaux pluviales, par application des taux suivants sur le budget annexe de l'assainissement :

- 21,20 % de la charge nette d'exploitation,
- 32,10 % de la charge nette financière,
- 32,10 % de la charge nette des amortissements, auquel s'ajoute le montant prévisionnel des amortissements des ruisseaux, galeries et bassins pour 731 897 €.

6° - Autorise monsieur le président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus par le budget principal, pour l'exercice 2010, et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.